



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N° 12 /2014

Subdélégation de signature DRFIP LR - SAFER

ANNÉE : **2014**

PUBLIE LE **18 JUIN 2014**



ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*
Horaires d'ouverture du bâtiment : *du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*
☞ : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr
☎ : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 30 - JUIN 2014

SOMMAIRE

Prefecture de la Lozere

SECRETARIAT GENERAL

Décision - Décision de subdélégation de signature de la directrice régionale des finances pbliques du Languedoc- Roussillon en date du 3 juin 2014 à M. Serge LE BOUCHER DE BREMOY, inspecteur principal des finances publiques à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement rural du Languedoc- Roussillon	1
---	---



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Décision

**Prefecture de la Lozere
SECRETARIAT GENERAL
BCPEP**

Décision de subdélégation de signature de la directrice régionale des finances publiques du Languedoc- Roussillon en date du 3 juin 2014 à M. Serge LE BOUCHER DE BREMOY, inspecteur principal des finances publiques à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement auprès de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement rural du Languedoc- Roussillon



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
CS 17788
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion - Qualité de Service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE
marie-helene.madelaïne@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 04 67 17 60 28 ☎ 04 67 15 75 00

Décision portant subdélégation de signature

L'Administratrice Générale des Finances publiques de classe exceptionnelle, Directrice Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault

Vu le Code Rural et de la pêche maritime notamment en son article R 141-9,

Vu l'arrêté du 10 janvier 2007 relatif à la désignation du Commissaire du Gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques,

Vu le décret du 1^o juillet 2009 portant nomination de Madame NADINE CHAUVIERE, Administratrice Générale des Finances publiques, en qualité de Directrice régionale des Finances Publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault,

ARRETE

Art. 1. - Délégation de signature est donnée à Serge LE BOUCHER DE BREMOY Inspecteur Principal des Finances Publiques, à l'effet d'exercer la fonction de Commissaire du gouvernement auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural du Languedoc-Roussillon,

Art. 2. - en cas d'empêchement de Serge LE BOUCHER DE BREMOY, il sera remplacé par Corinne SEIWERT Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques ou Bernadette CARITG ou Nathalie TIROUFLET SERRIER, Inspectrices des Finances Publiques

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des départements constituant la Région Languedoc-Roussillon.

Fait à Montpellier, le 3 juin 2014

SIGNÉ

Nadine CHAUVIERE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS